

# Plan d'actions pour prévenir et lutter contre les mutilations sexuelles féminines

DÉPARTEMENT DE LA MARNE



*Déclinaison opérationnelle du plan national d'actions visant à éradiquer les mutilations sexuelles féminines (2019)*



# Contexte

En 2014, en France, il est estimé à plus de 124 300 le nombre de femmes victimes de mutilations sexuelles contre 60 000 dix ans plus tôt. Cette estimation ne prenant pas en compte les femmes sans papiers ou demandeuses d'asile, elle s'avère donc en-deça de la réalité. La population féminine excisée en France aurait ainsi doublé en dix ans. Fin septembre 2018, 7 300 mineures étaient placées sous la protection de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides en raison du risque encouru dans leur pays d'origine\*.

Dans la Marne, en 2018, le Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines et des mariages forcés (GAMS Grand Est) a reçu, lors de ses permanences, un nombre croissant de jeunes femmes, des femmes infibulées originaires du Tchad, du Soudan, de l'Erythrée, d'Ethiopie revues après leur accouchement. Cette même année, le GAMS recensait 39 excisions constatées lors d'examen clinique.

A partir de ces constats, la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles de la Marne (CODEV 51), en décembre 2018, a défini parmi ses orientations annuelles, la mise en place d'actions en faveur de la prévention et de la lutte contre les mutilations sexuelles féminines.

En février 2019, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DDFE) de la Marne, le GAMS Grand Est et le Centre Hospitalier Universitaire de Reims ont ainsi organisé un colloque " prévention et lutte contre l'excision" à l'attention des professionnels et bénévoles accueillant ou susceptibles d'accueillir des victimes et/ou potentielles victimes de mutilations sexuelles.

En juin 2019, le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations publiait le premier plan national d'actions visant à éradiquer les mutilations sexuelles féminines.

Afin de décliner ce plan à l'échelon départemental, un comité de pilotage s'est réuni en septembre 2019 et a défini un plan d'actions de prévention et de lutte contre les mutilations sexuelles féminines.

*\*source : bulletin épidémiologique hebdomadaire du 21 juillet 2019*



# **Axe 1 : Améliorer la santé des femmes victimes de mutilations sexuelles**

## **Action 1.1 : Créer un centre d'accueil et de prise en charge pluridisciplinaire des victimes de mutilations sexuelles féminines**

>> Signature en 2019 d'une convention entre le CHU de Reims et le GAMS Grand Est portant création d'un centre pluridisciplinaire dans la Marne d'accueil et de prise en charge des victimes de mutilations sexuelles féminines au sein du CHU de Reims

>> Suivi de la mise en œuvre de la convention par les signataires

>> Valorisation de l'application de la convention auprès du comité de pilotage du plan d'actions

*Pilotage : CHU Reims / GAMS Grand Est*

## **Action 1.2 : Dresser un état des lieux de l'offre de soins pour les victimes de mutilations sexuelles féminines auprès des établissements hospitaliers de la Marne**

>> Réalisation d'une enquête en direction des établissements hospitaliers

*Pilotage : ARS Grand Est (délégation territoriale de la Marne) / GAMS Grand Est*

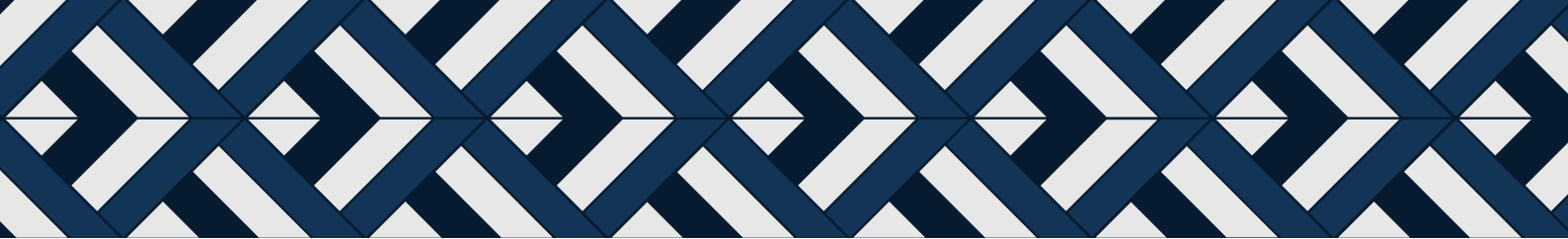
## **Action 1.3 : Systématiser le signalement des filles, adolescentes et femmes qui accouchent dans les maternités du département**

>> Valorisation du partenariat entre la Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental et le GAMS Grand Est pour l'accompagnement des femmes mutilées ayant accouché dans une maternité du département

*Pilotage : Conseil départemental (PMI) / GAMS Grand Est*

>> Intégration de nouveaux indicateurs dans la base de données épidémiologiques des victimes suivis par le GAMS Grand Est afin de caractériser et de localiser les victimes

*Pilotage : GAMS Grand Est*



## **Axe 2 : Mieux sensibiliser et mieux former les professionnels pour mieux prévenir**

### **Action 2.1 : Sensibiliser les professionnels du secteur social accueillant ou susceptibles d'accueillir des victimes de mutilations sexuelles féminines**

>> Recensement les structures locales concernées et leurs besoins en matière de formation et d'appui au repérage et à l'orientation des victimes

>> Déploiement de sessions de sensibilisation en direction de ces professionnels

*Pilotage : DDFE de la Marne / GAMS Grand Est*

### **Action 2.2 : Sensibiliser les professionnels de santé**

>> Organisation de sessions de sensibilisation des personnes infirmiers, médecins-infirmiers de l'Education Nationale

*Pilotage : DSDEN de la Marne*

>> Recensement des besoins de formation des professionnels de santé

*Pilotage : ARS Grand Est (DT de la Marne) / GAMS Grand Est*

### **Action 2.3 : Garantir l'information auprès des personnes bénéficiant du contrat d'intégration républicaine**

>> Sollicitation de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour la diffusion de l'information du cadre législatif français en matière de prévention et de lutte contre les mutilations sexuelles féminines

>> Recensement des supports d'information diffusés aux primo-arrivants relatifs à la législation française en matière de prévention et de lutte contre les mutilations sexuelles féminines

*Pilotage : DDFE de la Marne*



## **Axe 3 : Eradiquer les mutilations sexuelles féminines au plus près des territoires**

### **Action 3.1 : Identifier les professionnels du département intervenant ou susceptibles d'intervenir auprès des victimes de mutilations sexuelles féminines**

>> Recensement des acteurs locaux : associations, établissements sanitaires et sociales, services de l'Etat et des collectivités territoriales, ...

*Pilotage : DDFE de la Marne*

>> Intégration de leurs coordonnées dans la cartographie partenariale relative à l'accompagnement des femmes en situation de vulnérabilité

*Pilotage : Réseau Périnatal de Champagne Ardenne*



## **Axe 4 : Développer des outils de prévention adéquats**

### **Action 4.1 : Valoriser la lettre de sensibilisation aux problématiques de prévention et d'éradication des mutilations sexuelles féminines envoyée, chaque année, avant les départs en vacances d'état, aux établissements scolaires de la Marne**

- >> Evaluation du recours à cette lettre auprès des responsables d'établissements scolaires
- >> Information auprès du réseau des inspecteurs de l'Education nationale et des circonscriptions du 1er degré sur les problématiques de mutilations sexuelles féminines dans le département
- >> Information auprès du comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC)

*Pilotage : DSDEN de la Marne*

### **Action 4.2 : Valoriser les outils d'information existants**

- >> Diffusion auprès des professionnels du sanitaire et du social d'outils d'aide au repérage et à la graduation des risques des mutilations sexuelles féminines
- >> Promotion des expositions existantes pour prévenir des mutilations sexuelles féminines et sensibiliser la population, principalement les jeunes filles et les familles potentiellement concernées
- >> Création d'un photo-langage pour informer les primo-arrivants du cadre législatif français

*Pilotage : GAMS Grand Est / DDFE de la Marne*

Ce plan a été élaboré par les membres du comité de pilotage qui s'est réuni le 11 septembre 2019, chargé également de son suivi et de sa mise en oeuvre

Il est piloté par le Préfet de la Marne et animé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Marne.

Le comité de pilotage est composé des services de l'Etat dans la Marne (Préfecture, Justice, Education nationale, ARS Grand Est, DDFE de la Marne), des centres hospitaliers du département, des services du Conseil départemental (Protection Maternelle et Infantile, Solidarité départementale), du GAMS Grand Est, du CIDFF de la Marne et d'experts.

Il fera l'objet d'un suivi annuel par le comité de pilotage et pourra évoluer chaque année en fonction des constats et des besoins.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été mis en place afin d'apprécier sa réalisation et son impact sur les publics concernés.

Les résultats seront également appréciés, chaque année, par la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles de la Marne (CODEV 51).



Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Marne  
[ddcsp-droits-des-femmes@marne.gouv.fr](mailto:ddcsp-droits-des-femmes@marne.gouv.fr)